



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Jeudi 11 Mars, le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 – Budget général – reprise anticipée des résultats 2020
 - 2 – Vote des taux d'imposition 2021
 - 3 – Budget général – budget primitif 2021
 - 4 – Actualisation des autorisations de programme
 - 5 – Création d'une autorisation de programme pour la rénovation thermique du centre Eléonor Daubrée (SPIP)
 - 6 – Budget annexe assainissement – reprise anticipée des résultats 2020
 - 7 – Politique tarifaire liée à l'assainissement
 - 8 - Budget annexe assainissement – Budget primitif 2021
 - 9 – Budget annexe operadelot – reprise anticipée des résultats 2020
 - 10 – Budget annexe operadelot – budget primitif 2021
 - 11 – Budget annexe EHPAD – reprise anticipée des résultats 2020
 - 12 – Budget annexe EHPAD – budget primitif 2021
 - 13 – Budget annexe camping – reprise anticipée des résultats 2020
 - 14 – Budget annexe camping – budget primitif 2021
 - 15 – Marché d'exploitation des installations de chauffage – avenant au marché du lot n°2
 - 16 – Remise en état de la charpente et réfection complète de la couverture de la chapelle des augustines à Coutances – Résultat de la consultation des entreprises et autorisation de signer les marchés de travaux
 - 17 – Réaménagement des locaux du SPIP – Constitution d'un groupement de commande
 - 18 – Rénovation thermique du centre Eléonor Daubrée
 - 19 – Réfection de la couverture du Centre Georges Laisney à Coutances
 - 20 – Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville, du centre des Unelles et du centre Georges Laisney à Coutances
 - 21 – Renouvellement de matériel d'éclairage
 - 22 – Réfection de la couverture de la chapelle des Augustines
 - 23 – Déplacement des réseaux souterrains préalable à la requalification urbaine du quartier Claires Fontaines
 - 24 – Réfection du chauffage et du traitement de l'air du théâtre municipal de Coutances
 - 25 – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du quartier SMH
 - 26 – Avenant n°5 à la convention de concession de service public de transports urbains
 - 27 – Tableau des emplois
 - 28 – Emplois saisonniers
 - 29 – Vente à la boutique du Musée Quesnel Morinière
 - 30 – Concession d'une place de stationnement à la SCIN Coutanaïse
- Questions diverses

PRESENTS :

Jean-Dominique BOURDIN, Delphine FOURNIER, Pascal LANGLOIS, Nadège DELAFOSSE, David ROUXEL, Mireille GAUNELLE, Pierre-Henri DEBRAY, Corinne CLEMENT, Etienne SAVARY, Elodie BOURSIN, Didier LEFEVRE, Denis BOURGET, Sylvaine BOURY, Alain BITEAU, Catherine LEBLANC, Jean-Pierre RAPILLY, Constance CARDOEN, Christian SAVARY, Gaëtane PITOIS, Jean-Luc LEVILLAIN, Magalie LEVIONNOIS, Jean-Michel MASSON, Héloïse MOREL, Youri TINARD, Anne HAREL, Jean-Manuel COUSIN

PROCURATION

Madame Virginie PITRAYES a donné procuration à Madame Gaëtane PITOIS

Monsieur Hakob GASPARYAN a donné procuration à Monsieur Etienne SAVARY

Madame Yolande TONA a donné procuration à Monsieur Christian SAVARY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Pierre-Henri DEBRAY est désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N°1 – Budget général – reprise anticipée des résultats 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Général, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Général fait apparaître les résultats suivants, présentés à la suite de cette délibération, qu'il est proposé d'affecter.

BUDGET GENERAL VILLE DE COUTANCES 2021

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	10 921 188,41 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	12 044 176,99 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	1 122 988,58 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	773 165,00 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 896 153,58 €
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	3 234 477,81 €
Recettes d'investissement (hors 001)	5 981 290,16 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	2 746 812,35 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-1 959 146,76 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	787 665,59 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	787 665,59 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	1 241 347,97 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	902 135,69 €
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	-339 212,28 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	1 896 153,58 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 896 153,58 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Général, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2021 du Budget Général.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Général, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

L'exercice 2021 marque l'application de la réforme de la Taxe Habitation :

- la TH communale est supprimée
- la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est intégralement transférée aux communes.

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2020 sur les taxes foncières (bâti et non bâti), et de les fixer ainsi comme suit :

Taxe foncière propriétés bâties : 13,10 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 30,00 %

Par application des taux proposés ci-avant, le produit fiscal attendu serait le suivant, au regard des bases prévisionnelles 2021 :

taxe	Bases définitives 2020	taux 2020	Produits définitifs 2020	Bases prévisionnelles 2021*	taux 2021	Produits 2021 attendus taux constants	
TH	8 847 778 €	16,07%	1 421 838 €			1 421 838 €	Remplacée par part DPT de la TF (réforme)
TFB	12 830 760 €	13,10%	1 680 592 €	12 894 914 €	13,10%	1 689 234 €	+0,5% sur bases
TFNB	143 548 €	30,00%	43 064 €	143 548 €	30,00%	43 064 €	Pas d'évolution des bases
TOTAL	21 822 086 €		3 145 494 €	13 038 462 €		3 154 136 €	

*Dans l'attente de l'état 1259 de 2021

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les taux suivants, pour l'année 2021 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 13,10 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 30,00 %

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2021 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 13,10 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 30,00 %

Ainsi fait et délibéré

N°3 – BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Général, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif comprend les restes à réaliser d'investissement 2020, et intègre les résultats 2020, repris par anticipation (délibération précédente).

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM 1+DM2)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux sur restes à exécuter sur AP/CP (2)	Crédits nouveaux hors AP/CP (3)	Crédits nouveaux	BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général (011)	2 120 131,54 €	1 771 700,26 €			2 345 384,00 €	2 345 384,00 €	2 345 384,00 €	
	Ch. 012	Charges de personnel (012)	5 137 850,00 €	4 791 656,21 €			5 369 850,00 €	5 369 850,00 €	5 369 850,00 €	
	Ch. 014	Atténuations de produits (014)	123 941,00 €	122 275,00 €			123 000,00 €	123 000,00 €	123 000,00 €	
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante (65)	2 729 653,88 €	2 589 361,85 €			2 677 149,14 €	2 677 149,14 €	2 677 149,14 €	
	Ch. 66	Charges financières (66)	30 200,00 €	20 188,75 €			36 962,00 €	36 962,00 €	36 962,00 €	
	Ch. 67	Charges exceptionnelles (67)	194 203,19 €	189 774,98 €			25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 002			10 335 979,61 €	9 494 957,05 €	0,00 €	0,00 €	10 577 345,14 €	10 577 345,14 €	10 577 345,14 €
	Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	1 434 140,59 €				1 850 404,67 €	1 850 404,67 €	1 850 404,67 €
Ch. 042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 440 941,90 €	1 436 231,36 €			1 376 760,91 €	1 376 760,91 €	1 376 760,91 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			2 875 082,49 €	1 436 231,36 €	0,00 €	0,00 €	3 227 165,58 €	3 227 165,58 €	3 227 165,58 €	
BP 2021 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			13 211 062,10 €	10 921 188,41 €	0,00 €	0,00 €	13 804 510,72 €	13 804 510,72 €	13 804 510,72 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux	BP 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	773 165,00 €	773 165,00 €		1 896 153,58 €	1 896 154 €
	Ch. 013	Atténuations de charges	73 716,00 €	99 785,13 €		115 000,00 €	115 000 €
	Ch. 70	Ventes de produits	1 890 823,78 €	1 594 401,85 €		1 750 819,00 €	1 750 819 €
	Ch. 73	Impôts et taxes	3 806 071,00 €	3 735 618,77 €		3 794 808,14 €	3 794 808 €
	Ch. 74	Dotations et participations	5 103 834,05 €	5 441 816,91 €		5 389 588,00 €	5 389 588 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	704 725,00 €	631 694,23 €		678 630,00 €	678 630 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	348 299,94 €	346 048,14 €		60 000,00 €	60 000 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 002			11 927 468,77 €	11 849 385,03 €	0,00 €	11 788 845,14 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 427,33 €	194 811,96 €		119 512,00 €	119 512,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			510 427,33 €	194 811,96 €	0,00 €	119 512,00 €
BP 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT			13 211 062,10 €	12 817 341,99 €	0,00 €	13 804 510,72 €	13 804 510,72 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Epargne brute 2020 (avant vote du compte administratif)	2 364 407,98 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette 2020 (avant vote du compte administratif)	2 226 428,41 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	
Epargne brute prévisionnelle 2021	1 211 500,00 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle 2021	1 000 000,00 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM 1+DM2)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux sur AP/CP (2)	Crédits nouveaux hors AP/CP (3)	Crédits nouveaux	BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 959 146,76 €	1 959 146,76 €						
	Ch. 020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €						
	Ch. 13	Subventions d'investissement	3 207,00 €	3 046,58 €						
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	137 980,00 €	137 979,57 €			211 500,00 €	211 500,00 €	211 500,00 €	
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	261 006,38 €	84 325,99 €	84 473,10 €	92 000,00 €	307 500,00 €	399 500,00 €	483 973,10 €	
	Ch. 204	Subventions d'équipement versées	672 000,00 €	328 623,92 €	61 892,52 €	18 000,00 €	1 068 000,00 €	1 086 000,00 €	1 147 892,52 €	
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 856 075,15 €	867 720,97 €	338 499,24 €	157 000,00 €	2 531 298,00 €	2 688 298,00 €	3 026 797,24 €	
	Ch. 23	Immobilisations en cours	1 639 578,18 €	645 050,85 €	756 483,11 €	835 000,00 €	1 180 000,00 €	2 015 000,00 €	2 771 483,11 €	
	Ch. 11	Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	888 730,83 €						
	Ch. 12	Immobilisations en cours	680 400,00 €	71 459,85 €						
	Ch. 13	Immobilisations en cours	100 000,00 €	7 675,29 €						
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 001			4 569 846,71 €	3 034 613,85 €	1 241 347,97 €	1 102 000,00 €	5 298 298,00 €	6 400 298,00 €	7 641 645,97 €
	Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 427,33 €	194 811,96 €			119 512,00 €	119 512,00 €	119 512,00 €
Ch. 041		Opérations patrimoniales	815 410,11 €	5 052,00 €			70 332,00 €	70 332,00 €	70 332,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			1 325 837,44 €	199 863,96 €	0,00 €	0,00 €	189 844,00 €	189 844,00 €	189 844,00 €	
BP 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT			7 854 830,91 €	5 193 624,57 €	1 241 347,97 €	1 102 000,00 €	5 488 142,00 €	6 590 142,00 €	7 831 489,97 €	

Fin des chapitres opérations en 2021
Fin des chapitres opérations en 2021
Fin des chapitres opérations en 2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM 1+DM2)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux	BP 2021	
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		787 665,59 €	787 665,59 €	
	Ch. 024	Produits des cessions	-18 378,40 €	0,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 934 175,82 €	2 076 916,09 €		500 000,00 €	500 000,00 €	
	Ch. 13	Subventions d'investissement	1 640 921,32 €	476 250,29 €		1 009 370,00 €	1 907 927,94 €	
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 888 019,57 €	1 800 000,00 €		1 131 821,11 €	1 131 821,11 €	
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Ch. 23	Immobilisations en cours	500 000,00 €	186 840,42 €	3 577,75 €	200 000,00 €	203 577,75 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 001			5 944 738,31 €	4 540 006,80 €	902 135,69 €	2 844 191,11 €	3 746 326,80 €
	Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	1 434 140,59 €			1 850 404,67 €	1 850 404,67 €
		Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 440 941,90 €	1 436 231,36 €		1 376 760,91 €	1 376 760,91 €
Ch. 041		Opérations patrimoniales	815 410,11 €	5 052,00 €		70 332,00 €	70 332,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			3 690 492,60 €	1 441 283,36 €	0,00 €	3 297 497,58 €	3 297 497,58 €	
BP 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT			9 635 230,91 €	5 991 290,16 €	902 135,69 €	6 929 354,28 €	7 831 489,97 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à la majorité, Messieurs TINARD, MASSON et Mme MOREL votant contre,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Général, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

N°4 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme ouvertes en 2018 (délibération n°25 du 26 juin 2018) et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2020, et des propositions du Budget Primitif 2021.

Numéro de l'AP	Libellé de l'AP (Autorisations de programme)	Montant prévisionnel de l'AP	Montant de l'AP Réajusté BP2021	CP								
				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
2018-01-BG	Gymnase A.B.C.	2 150 000 €	2 083 284 €	36 096 €	1 118 167 €	894 021 €	35 000 €					
2018-02-BG	Requalification Quartier De Gaulle / Salle Marcel Helie	5 520 000 €	312 048 €	183 638 €	31 950 €	71 460 €	25 000 €					
2018-03-BG	Requalification Quartier Claires-Fontaines	6 420 000 €	6 827 482 €	31 200 €	223 218 €	7 675 €	850 000 €	1 300 000 €	1 700 000 €	1 657 590 €	1 057 798 €	
<i>Pour information : coût Requalification Quartier Claires fontaines avec les réseaux d'assainissement (budget annexe ASSAINISSEMENT)</i>		7 181 948 €	7 600 000 €	71 850 €	736 237 €	7 675 €	850 000 €	1 300 000 €	1 700 000 €	1 800 000 €	1 134 238 €	
2021-01-BG	Rénovation thermique du Centre Eléanore Daubrée (SPIP)	500 000 €	500 000 €				192 000 €	300 000 €	8 000 €			
Total AP-CP		14 590 000 €	9 722 814 €	250 934 €	1 373 335 €	973 156 €	1 102 000 €	1 600 000 €	1 708 000 €	1 657 590 €	1 057 798 €	

La création de l'AP-CP relative à la rénovation thermique du Centre Eléanore Daubrée fait l'objet d'une délibération dédiée.

L'opération relative à la requalification du Quartier de Gaulle/Salle Marcel Hélie est révisée à la baisse suite à la redéfinition du projet.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les Autorisations de programme et Crédits de paiement ci-avant.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à la majorité, Madame HAREL et Monsieur COUSIN votant contre,

VOTE les Autorisations de programme et Crédits de paiement ci-avant.

Ainsi fait et délibéré

**N°5 – CREATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RENOVATION
THERMIQUE DU CENTRE ELEONORE DAUBREE (SPIP)**

Les travaux de rénovation thermique du Centre Eléonor Daubrée constituent un projet d’investissement pluriannuel.

La mise en place d’Autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Cette méthode permet de :

- faciliter l’arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d’une opération ;
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d’établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l’année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l’AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l’AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant de l’AP proposée correspond au montant prévisionnel global de l’opération toutes dépenses confondues, **soit 500 000€ TTC**. Les crédits de paiement prévus pour 2021-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l’avancement des travaux.

Numéro et libellé de l’AP		AP Votée	CP		
			2021	2022	2023
			CP 2021 (Projection)	CP 2022 (Projection)	CP 2023 (Projection)
2021-01-BG	Rénovation thermique du centre Eléonor Daubrée	500 000 €			
	article 2031		40 000 €		
	article 2033		2 000 €		
	article 2135		150 000 €	290 000 €	8 000 €
	article 2188			10 000 €	
Total dépenses		500 000 €	192 000 €	300 000 €	8 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver la création de l’AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création de l'AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°6 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Assainissement, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants, présentés à la suite de cette délibération, qu'il est proposé d'affecter.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	763 041,25 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	971 016,49 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	207 975,24 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	261 512,83 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	469 488,07 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	397 856,15 €
Recettes d'investissement (hors 001)	662 125,41 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	264 269,26 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-548 634,78 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-284 365,52 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	0,00 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	284 365,52 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	756 701,76 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	209 079,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-547 622,76 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	831 988,28 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	469 488,07 €
1) Prévission d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	469 488,07 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Assainissement, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

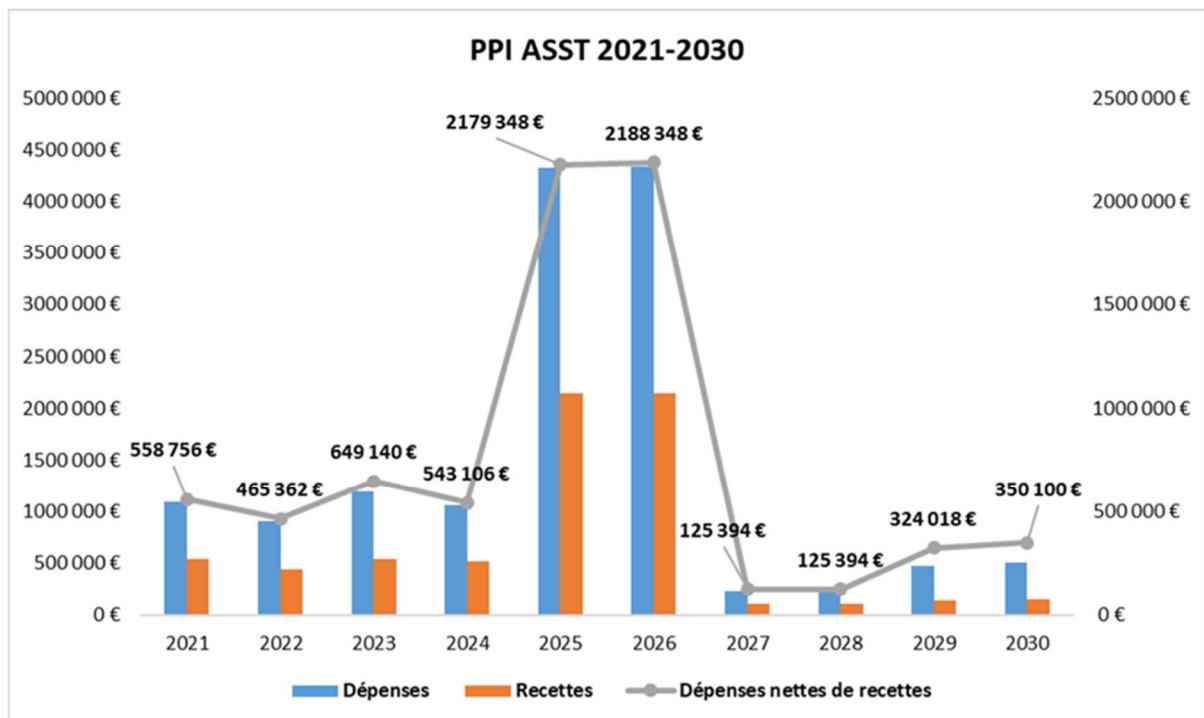
- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Assainissement, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°7 – POLITIQUE TARIFAIRE LIEE A L'ASSAINISSEMENT

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du budget assainissement prévoit 14 millions d'euros d'investissements TTC entre 2021 et 2030, avant recettes (FCTVA et subventions). Après recettes, le reste à charge s'élève à environ 8M€.



Le pic de dépenses (2025-2026) correspond à la création de la nouvelle station d'épuration.

Remarques :

- le graphique proposé présente une photographie du PPI début 2021. Les besoins financiers pourront varier d'une année sur l'autre en fonction de l'avancement des travaux et de l'évolution du coût des marchés ;
- le plan pluriannuel sur lequel s'appuie la projection financière suppose que les réseaux seront effectués en amont de la STEP.

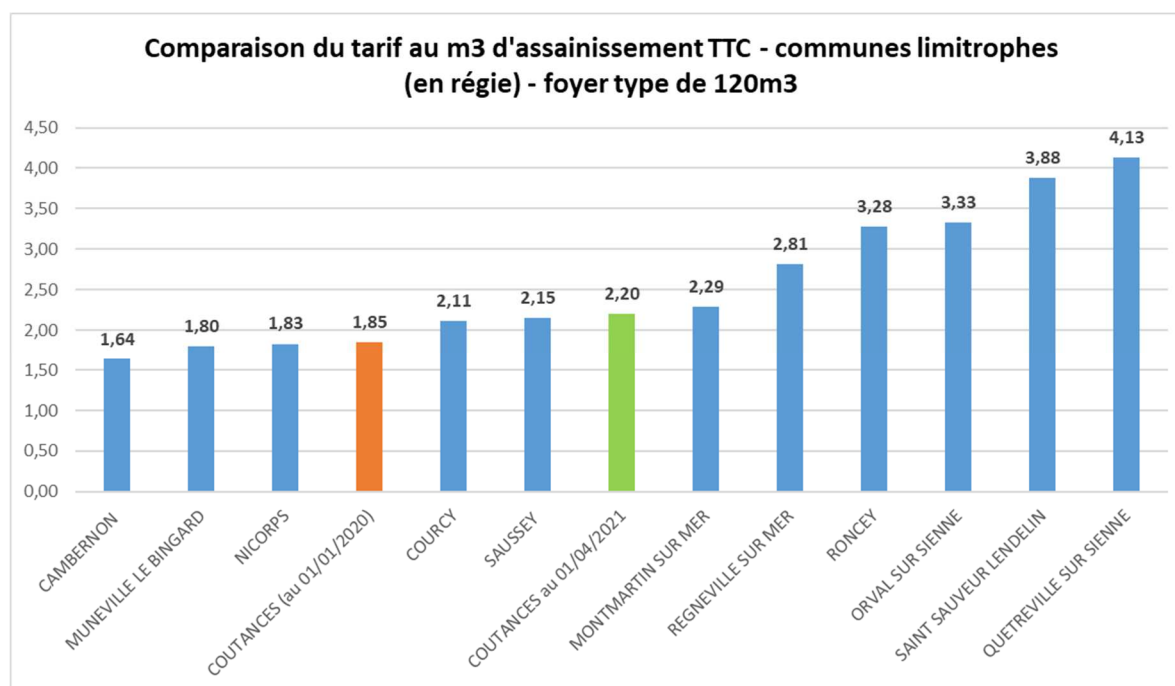
Des perspectives financières ont été réalisées afin de définir la capacité d'investissement du budget et le niveau d'endettement acceptable au regard des ressources propres du budget : ces projections ont montré la nécessité d'augmenter les tarifs de l'assainissement, déjà ajustés à compter du 01/04/2019.

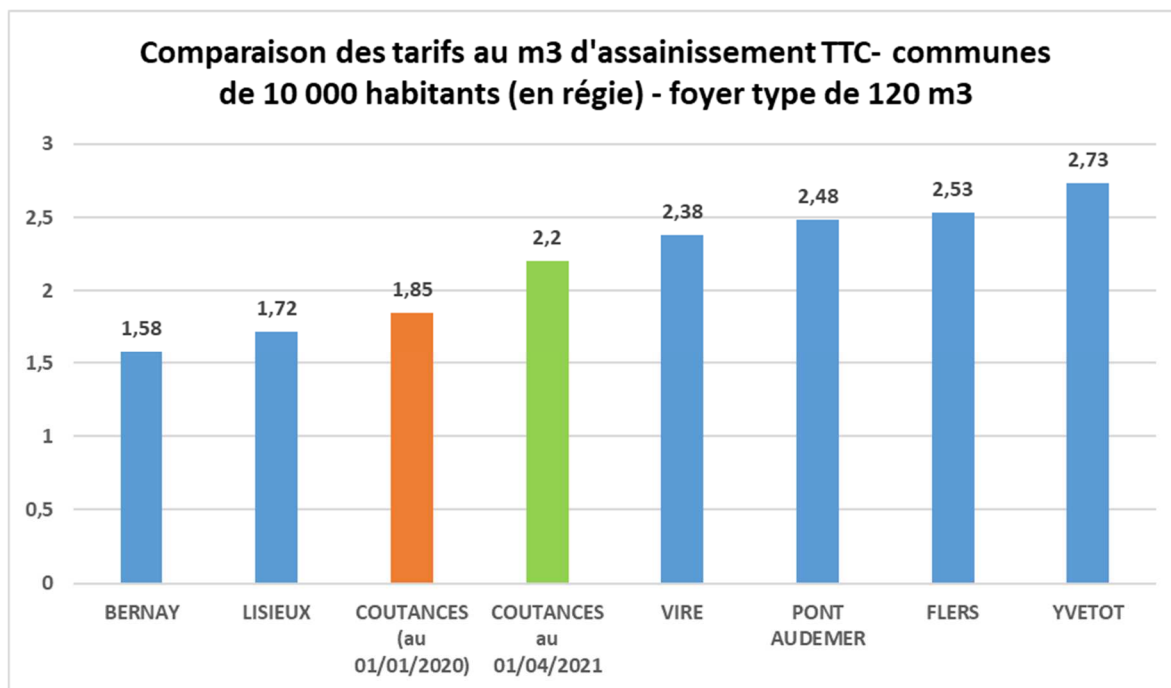
Le budget 2021 prévoit donc d'augmenter la part fixe de 10€ et la part proportionnelle de 20% :

Tarifs Redevance assainissement		
2020		2021
Part fixe		
20 €		30 €
Tranches :		Part proportionnelle
T1 -jusque 5000 m3		1,50 € / 1,80 €
T2 entre 5000 et 19 999m3		1,05 € / 1,26 €
T3- entre 20000 et 49 999m3		0,78 € / 0,94 €
T4- au-delà de 50 000m3		0,58 € / 0,70 €

Tarifs hors taxes

Ces tarifs (part fixe + proportionnelle) se rapprochent de ceux appliqués pour un foyer type (120m3) dans des communes limitrophes ou de taille similaire avec une gestion de l'assainissement en régie (tarifs appliqués au 01/01/2019).





Cette évolution des tarifs permettra de dégager près de 200k€ par an dont 50k€ sur la part fixe. Pour un foyer type (consommation de 120 m3/an), l'augmentation est évaluée à 46€ (+21%) en année pleine.

Les redevables bénéficiant de tarifs dégressifs (3 entreprises) représentent 15% du volume facturé (490 000m3) et 7% des redevances.

Au regard de l'impact financier d'une telle mesure, la Municipalité souhaite accompagner cette augmentation de tarifs par différentes mesures en direction des ménages :

- la création d'un fonds spécial à hauteur de 3 000 € par an, et qui serait géré par le CCAS (à l'instar du Pass'Eau) ;
- une campagne de sensibilisation à destination des usagers, afin de les inciter à réduire leur consommation d'eau et donc leur volume facturé au niveau de l'assainissement. Ces différents dispositifs feront l'objet d'une délibération ultérieure spécifique.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs HT 2021 suivants, applicables au 1^{er} avril 2021 :

- part fixe : 30€
- part proportionnelle :
 - tranche 1 : 1,8€
 - tranche 2 : 1,26€
 - tranche 3 : 0.94€
 - tranche 4 : 0.70€

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- après en avoir délibéré, à la majorité, Messieurs TINARD, MASSON, COUSIN, Mesdames MOREL et HAREL votant contre,

APPROUVE les tarifs HT 2021 ci-dessus, applicables au 1^{er} avril 2021 .

Ainsi fait et délibéré

N°8 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif comprend les restes à réaliser d'investissement 2020, et intègre les résultats 2020, repris par anticipation (délibération précédente).

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Résultat de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch. 011	Charges à caractère général	352 535,19 €	314 572,65 €		310 950,00 €	310 950,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	195 000,00 €	193 410,75 €		203 000,00 €	203 000,00 €
	Ch. 65	Charges de gestion courantes	0,00 €	0,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
	Ch. 66	Charges financières	7 220,00 €	3 006,31 €		6 000,00 €	6 000,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			555 255,19 €	510 989,71 €	0,00 €	525 950,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	346 732,72 €			312 594,00 €	312 594,00 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	324 670,00 €	252 051,54 €		245 711,00 €	245 711,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			671 402,72 €	252 051,54 €	0,00 €	558 305,00 €
BP2021- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 226 657,91 €	763 041,25 €	0,00 €	1 084 255,00 €	1 084 255,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Résultat de la section de fonctionnement reporté	261 512,83 €	261 512,83 €		0,00 €	0,00 €
	Ch. 70	Ventes de produits, prestations de services, marchandises	852 400,00 €	873 095,69 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	Ch. 74	Dotations et participations	49 497,08 €	35 339,04 €		20 000,00 €	20 000,00 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,56 €		1,00 €	1,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €	120,00 €		0,00 €	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			901 897,08 €	908 555,29 €	0,00 €	1 020 001,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 248,00 €	62 461,20 €		64 254,00 €	64 254,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			63 248,00 €	62 461,20 €	0,00 €	64 254,00 €
BP 2021- RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 226 657,91 €	1 232 529,32 €	0,00 €	1 084 255,00 €	1 084 255,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde de la section d'investissement reporté	548 634,78 €	548 634,78 €		284 365,52 €	284 365,52 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	87 420,00 €	87 411,74 €		298 958,00 €	298 958,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	242 140,00 €	92 196,09 €	126 274,72 €	155 000,00 €	281 274,72 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	100 463,64 €	68 068,10 €	6 204,00 €	122 000,00 €	128 204,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	1 421 513,00 €	87 719,02 €	624 223,04 €	1 991 000,00 €	2 615 223,04 €
	Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	1 084,70 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES			1 852 621,34 €	335 394,95 €	756 701,76 €	2 586 958,00 €	3 343 659,76 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 248,00 €	62 461,20 €	0,00 €	64 254,00 €	64 254,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			63 248,00 €	62 461,20 €	0,00 €	64 254,00 €
BP 2021- DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 464 504,12 €	946 490,93 €	756 701,76 €	2 935 577,52 €	3 692 279,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	137 987,42 €	138 014,42 €	0,00 €	635 488,07 €	635 488,07 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	1 335 741,19 €	121 551,45 €	209 079,00 €	1 483 721,27 €	1 692 800,27 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	319 372,79 €	150 508,00 €	0,00 €	785 685,94 €	785 685,94 €
	Ch. 45	Opérations pour compte de tiers				20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			1 793 101,40 €	410 073,87 €	209 079,00 €	2 924 895,28 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	346 732,72 €			312 594,00 €	312 594,00 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	324 670,00 €	252 051,54 €		245 711,00 €	245 711,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			671 402,72 €	252 051,54 €	0,00 €	558 305,00 €	558 305,00 €
BP 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 464 504,12 €	662 125,41 €	209 079,00 €	3 483 200,28 €	3 692 279,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à la majorité, Messieurs TINARD, MASSON et Mme MOREL s'abstenant, Madame HAREL et Monsieur COUSIN votant contre,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

N°09 – BUDGET ANNEXE OPERADELOT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Opéradelot, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Opéradelot fait apparaître les résultats suivants, présentés à la suite de cette délibération, qu'il est proposé d'affecter.

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	80 274,87 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	79 809,72 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-465,15 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	-465,15 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	30 593,34 €
Recettes d'investissement (hors 001)	81 522,78 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	50 929,44 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-266 861,32 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-215 931,88 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	215 931,88 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	215 931,88 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-465,15 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	465,15 €

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Opéradelot, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Opéradelot, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°10 – BUDGET ANNEXE OPERADELOT – BUDGET PRIMITIF 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Opéradelot, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre les résultats 2020, repris par anticipation (délibération précédente).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté				465,15 €	465,15 €
	Ch. 011	Charges à caractère général	11 800,00 €	1 441,80 €		70 000,00 €	70 000,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch. 66	Charges financières	482,00 €	480,31 €		235,50 €	235,50 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	12 292,00 €	1 922,11 €	0,00 €	70 710,65 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 120,30 €	78 352,76 €		316 365,00 €	316 365,00 €
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert entre sections				2 500,65 €	2 500,65 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	305 120,30 €	78 352,76 €	0,00 €	318 865,65 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	317 412,30 €	80 274,87 €	0,00 €	389 576,30 €	389 576,30 €
--	---------------------	--------------------	---------------	---------------------	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	266 861,32 €	0,00 €		215 931,88 €	215 931,88 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	29 137,00 €	29 136,38 €		29 732,47 €	29 732,47 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	29 137,00 €	29 136,38 €	0,00 €	29 732,47 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 292,00 €	1 456,96 €		70 700,65 €	70 700,65 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	12 292,00 €	1 456,96 €	0,00 €	70 700,65 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	308 290,32 €	30 593,34 €	0,00 €	316 365,00 €	316 365,00 €
---	---------------------	--------------------	---------------	---------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	305 110,30 €	78 352,76 €		316 365,00 €	316 365,00 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	305 120,30 €	78 352,76 €	0,00 €	316 375,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 292,00 €	1 456,96 €		70 700,65 €	70 700,65 €
	Ch. 043	Opérations d'ordre de transfert entre sections				2 500,65 €	2 500,65 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	12 292,00 €	1 456,96 €	0,00 €	73 201,30 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	317 412,30 €	79 809,72 €	0,00 €	389 576,30 €	389 576,30 €
--	---------------------	--------------------	---------------	---------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2020 (BP + DM + BS)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 170,02 €	3 170,02 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	3 170,02 €	3 170,02 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	763 290,36 €			316 365,00 €	316 365,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	763 290,36 €	0,00 €	0,00 €	316 365,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	766 460,38 €	3 170,02 €	0,00 €	316 365,00 €	316 365,00 €
---	---------------------	-------------------	---------------	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Opéradelot, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

N°11 – BUDGET ANNEXE EHPAD – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe EHPAD, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe EHPAD fait apparaître les résultats suivants, présentés à la suite de cette délibération, qu'il est proposé d'affecter.

BUDGET EHPAD 2020

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	204 685,04 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	199 988,40 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-4 696,64 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-4 696,64 €
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	128 717,41 €
Recettes d'investissement (hors 001)	228 205,70 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	99 488,29 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-188 842,26 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-89 353,97 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	89 353,97 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	5 624,21 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-5 624,21 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	94 978,18 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-4 696,64 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	4 696,64 €

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe EHPAD, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe EHPAD, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°12 – BUDGET ANNEXE EHPAD – BUDGET PRIMITIF 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget EHPAD, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif comprend les restes à réaliser d'investissement 2020, et intègre les résultats 2020, repris par anticipation (délibération précédente).

BUDGET EHPAD - BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM1)	Réalisé 2020(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch.	002	Résultat de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		4 696,64 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	58 600,00 €	49 501,92 €		32 000,00 €
	Ch.	66	Charges financières	34 265,00 €	33 844,46 €		32 300,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €		7 910,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			102 865,00 €	83 346,38 €	0,00 €	72 210,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	Virement à la section d'investissement	107 321,56 €	0,00 €		166 638,64 €
	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 338,66 €	121 338,66 €		118 427,86 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			228 660,22 €	121 338,66 €	0,00 €	285 066,50 €
BP 2021 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			331 525,22 €	204 685,04 €	0,00 €	361 973,14 €	361 973,14 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM1)	Réalisé 2020(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	301 525,22 €	190 000,00 €	299 019,14 €	299 019,14 €
	Ch.	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			321 525,22 €	190 000,00 €	0,00 €	319 019,14 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	9 988,40 €	42 954,00 €	42 954,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			10 000,00 €	9 988,40 €	0,00 €	42 954,00 €
BP 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT			331 525,22 €	199 988,40 €	0,00 €	361 973,14 €	361 973,14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM1)	Réalisé 2020(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch.	001	Solde de la section d'investissement reporté	188 842,26 €	188 842,26 €		89 353,97 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	116 685,00 €	116 684,22 €		117 000,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	2 044,79 €	5 624,21 €	25 624,21 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		10 134,32 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			136 685,00 €	118 729,01 €	5 624,21 €	147 134,32 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	9 988,40 €		42 954,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			10 000,00 €	9 988,40 €	0,00 €	42 954,00 €
BP 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT			335 527,26 €	317 559,67 €	5 624,21 €	279 442,29 €	285 066,50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM1)	Réalisé 2020(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	106 867,04 €	106 867,04 €		0,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées				0,00 €
	Ch.	27	Immobilisations financières				0,00 €
	Ch.	24	Produits de cession d'immobilisation				0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			106 867,04 €	106 867,04 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	127 710,22 €		166 638,64 €	166 638,64 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 338,66 €	121 338,66 €	118 427,86 €	118 427,86 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			249 048,88 €	121 338,66 €	0,00 €	285 066,50 €	285 066,50 €
BP 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT			355 915,92 €	228 205,70 €	0,00 €	285 066,50 €	285 066,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget EHPAD, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

N° 13 – BUDGET ANNEXE CAMPING – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Camping, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Camping fait apparaître les résultats suivants, présentés à la suite de cette délibération, qu'il est proposé d'affecter.

BUDGET CAMPING 2021

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	84 261,78 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	90 677,30 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	6 415,52 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-2 590,37 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	3 825,15 €
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	812,50 €
Recettes d'investissement (hors 001)	767,00 €

Résultat estimé de l'exercice	-45,50 €
Résultats antérieurs reportés	411,24 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	365,74 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	365,74 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	-
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévission d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
2) Report en fonctionnement	-
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 825,15 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2020 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Camping, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget Annexe Camping, ci-avant décrite.

Ainsi fait et délibéré

N°14 – BUDGET ANNEXE CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Camping, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif ne comprend pas de restes à réaliser, et intègre les résultats 2020, repris par anticipation (délibération précédente).

BUDGET CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté	2 590,37 €	2 590,37 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. 011	Charges à caractère général	39 192,63 €	37 548,00 €	34 590,00 €	34 590,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	45 950,00 €	45 946,78 €	45 950,00 €	45 950,00 €
	Ch. 66	Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. 67	Dépenses exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			85 142,63 €	83 494,78 €	81 040,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	3 205,65 €	3 205,65 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	767,00 €	767,00 €	1 579,50 €	1 579,50 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			767,00 €	767,00 €	4 785,15 €	4 785,15 €
BP 2021 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			88 500,00 €	86 852,15 €	85 825,15 €	85 825,15 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 002	Solde de la section de fonctionnement reporté			3 825,15 €	3 825,15 €
	Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	82 000,00 €	84 714,12 €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Ch. 74	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,18 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	6 500,00 €	5 963,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			88 500,00 €	90 677,30 €	82 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			0,00 €	0,00 €	0,00 €
BP 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT			88 500,00 €	90 677,30 €	85 825,15 €	85 825,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Déficit d'investissement de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 895,00 €	812,50 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES			14 895,00 €	812,50 €	14 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			0,00 €	0,00 €	0,00 €
BP 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT			14 895,00 €	812,50 €	14 000,00 €	14 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2020 (BP + DM)	Réalisé 2020 (en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2021
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	411,24 €	411,24 €	365,74 €	365,74 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	13 716,76 €	0,00 €	8 849,11 €	8 849,11 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.					0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES			13 716,76 €	0,00 €	8 849,11 €	8 849,11 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 205,65 €	3 205,65 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	767,00 €	767,00 €	1 579,50 €	1 579,50 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			767,00 €	767,00 €	4 785,15 €	4 785,15 €
BP 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT			14 895,00 €	1 178,24 €	14 000,00 €	14 000,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Camping, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

N°15 – MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – AVENANT AU MARCHÉ DU LOT N°2

Pour rappel, la ville de Coutances a décidé en 2019 de confier l'exploitation, la conduite, l'entretien et le renouvellement de ses installations de chauffage des bâtiments aux sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : société COFELY

Ce marché d'une durée de 8 ans concerne les grosses installations au nombre de 10 (exemple : les Unelles, le théâtre, l'hôtel de ville) et porte sur :

- la fourniture d'énergie (avec payeur divergent, autrement dit, la société COFELY paye directement les factures d'énergie aux fournisseurs concernés) ;
- la maintenance et la conduite des installations ;
- la mise en conformité des chaufferies, le renouvellement de matériels et l'amélioration des performances énergétiques.

- Lot n° 2 : société CRAM

Ce marché d'une durée d'un an renouvelable trois fois concerne les petites installations au nombre de 9 (exemple : centre technique municipal, logement) et porte sur la conduite, l'entretien et la maintenance des installations.

Le présent rapport a pour objet de présenter les modifications ci-dessous à apporter au marché relatif au lot n° 2 :

- Un site complémentaire est à intégrer :
 - le gymnase ABC livré en 2020.
- Deux sites sont à supprimer :
 - le logement du cimetière suite à l'installation d'un insert à granulés bois en remplacement d'une chaudière alimentée au propane ;
 - le logement situé rue des Teintures qui est de compétence communautaire.

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 10 750,20 € HT à 13 861,20 € HT sur la durée du marché de 4 ans, soit une augmentation de 28,94%.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 février 2021 a émis un avis favorable à la

passation de cet avenant.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré

N°16 – REMISE EN ETAT DE LA CHARPENTE ET REFECTION COMPLETE DE LA COUVERTURE DE LA CHAPELLE DES AUGUSTINES A COUTANCES – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

L'estimation des travaux dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet LEBAS-MALOISEL, s'élève à 222 652,70 € HT soit 267 183,24 € TTC.

La consultation d'entreprises divisée en 3 lots et préalable à la passation des marchés de travaux a été lancée le 11 janvier dernier.

7 offres nous sont parvenues avant la date limite de remise des offres fixée au 8 février 2021 à 12h00.

Pour mémoire, l'analyse était basée sur 2 critères, à savoir, le prix à 70 % et la valeur technique à 30 %.

Au vu des critères d'attribution et de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 février 2021, il est proposé au conseil de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie en pierres	Restauration Travaux Normandie	25 835,03
2	Charpente bois	Lemoussu	26 810,00
3	Couverture ardoise et zinc	Aubert Couverture	154 400,00
Total HT			207 045,03
Total TTC			248 454,04

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les marchés aux entreprises ci-dessus désignées ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Ainsi fait et délibéré

N°17 – REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SPIP – CONSITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Manche est actuellement hébergé au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier appartenant à la commune de Coutances, situé au 7 rue Éléonor Daubrée à Coutances.

Depuis quelques années, ce service a vu son activité augmenter et l'organisation actuelle des locaux ne permet pas un fonctionnement complètement satisfaisant au regard des effectifs présents. De plus, une augmentation du volume d'activité des SPIP, et donc des effectifs, est prévue pour les années à venir.

Une réflexion a donc été engagée en 2018 par le Ministère de la Justice pour le réaménagement des locaux actuels, auxquels s'ajoute une partie de l'étage pour répondre à un fonctionnement optimal.

À ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre confiée par le Ministère de la Justice au cabinet Boscher SAS d'Architecture, a permis la réalisation d'un projet d'aménagement et d'amélioration du bâti, notamment thermique.

L'ensemble de ces travaux est estimé à ce stade à 800 000 € HT. La part des travaux visant à améliorer les performances énergétiques du bâtiment serait portée par la ville pour un montant de travaux estimé 330 000 € HT, soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de 500 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération fait l'objet de la délibération suivante.

Au regard de ces éléments et compte-tenu de la nature des travaux à réaliser, il est apparu cohérent d'appréhender l'opération dans sa globalité et de constituer un groupement de commande entre le propriétaire du bâtiment, la ville de Coutances et le locataire, le Ministère de la Justice.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Travaux relatifs à l'opération de réaménagement des locaux du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Manche à Coutances et de la réhabilitation du bâtiment associé.

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) et en particulier ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier son article L1414-3,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Coutances du 11 mars 2021 autorisant la constitution du groupement et la signature de la présente convention,

Considérant l'intérêt technique et financier de mutualiser les procédures de marchés publics liées à l'objet de l'opération,

Préambule

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Manche est actuellement hébergé au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier appartenant à la commune de Coutances, situé

au 7 rue Éléonore Daubrée à Coutances. Depuis quelques années, ce service a vu son activité augmenter et l'organisation actuelle des locaux ne permet pas un fonctionnement complètement satisfaisant au regard des effectifs présents. De plus, une augmentation du volume d'activité des SPIP, et donc des effectifs, est prévue pour les années à venir.

Une réflexion a été engagée par le Ministère de la Justice pour le réaménagement des locaux actuels auxquels s'ajoute une partie de l'étage pour répondre à un fonctionnement optimal. À ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre, réalisée par le cabinet Boscher SAS d'Architecture, a permis la réalisation d'un projet d'aménagement et d'amélioration du bâti, notamment thermique.

Compte-tenu de la nature des travaux à réaliser, une opération conjointe entre le propriétaire du bâtiment, la commune de Coutances et le locataire, le Ministère de la Justice s'est avérée nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

C'est dans cette dynamique que le Ministère de la Justice et la commune de Coutances mettent en place la présente convention constitutive d'un groupement de commande afin de gérer la passation et l'exécution des marchés de travaux relatifs aux travaux du bâtiment situé 7 rue Éléonore Daubrée à Coutances.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Constitution du groupement et objet

En application de l'article L2113-6 du CCP, il est constitué un groupement de commande entre le Ministère de la Justice et la commune de Coutances pour la mise en œuvre des marchés de travaux de l'opération de réaménagement des locaux du SPIP 50 et de la réhabilitation du bâtiment associé.

Chaque membre adhère au groupement, avant le lancement des consultations évoquées à l'article 2, par signature de la présente par les différentes parties dûment habilitées

Article 2 : Coordination et missions

Le Ministère de la Justice est désigné coordonnateur du groupement.

A ce titre, il est chargé de procéder, dans le respect du CCP, à l'organisation de la consultation pour les marchés de travaux relatifs à l'opération faisant l'objet de la présente convention, à savoir :

- la publication des avis d'appel public à concurrence
- le suivi des procédures lors de la période de consultation
- le suivi de l'élaboration, par la maîtrise d'œuvre, du rapport d'analyse des offres
- les éventuelles négociations et mises au point nécessaires

La signature et l'exécution de ces marchés sont réalisées par chaque entité, la répartition entre chaque opération étant fixée dans les pièces des différents dossiers de consultation.

Par ailleurs, il est précisé que les missions du coordonnateur n'ouvrent droit à aucune rémunération.

Article 3 : Choix des entreprises

A l'issue de la consultation et de la transmission du rapport d'analyse des offres réalisé par la maîtrise d'œuvre, le choix des entreprises retenues sera acté par le comité de pilotage (défini à l'article 5 de la présente convention).

Cette validation sera organisée en fonction des obligations réglementaires et de fonctionnement des deux parties signataires de la présente convention.

Article 4 : Définition du marché et procédure à mettre en œuvre

Sauf si les montants envisagés dépassaient les seuils européens de procédure des marchés publics, les marchés auxquels il est fait référence dans la présente convention, seront passés selon une procédure adaptée.

Les marchés seront à lots séparés. Chaque partie sera en charge des marchés de travaux pour les lots (tout ou partie) dont il a la charge.

Article 5 – Comité de pilotage

Un comité de pilotage comprenant des représentants des deux entités signataires de la présente convention sera mis en place. Ce comité assurera le suivi et l'avancement du projet et de l'exécution des marchés associés. Il assurera également la validation conjointe des éventuelles évolutions ou modifications qui pourraient intervenir lors du déroulement de l'opération.

Article 6 : Modalités financières

Au regard des études de conception déjà réalisées le coût du projet est estimé à 800 000 € HT (coût travaux, périmètre de la présente convention), hors prestations intellectuelles associées. Il se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de Coutances à ce stade du dossier :
 - L'isolation des combles et du vide-sanitaire, le remplacement de tout ou partie des menuiseries extérieures, la mise en place d'éclairage LEDs et le remplacement de la chaudière par COFELY. La création d'un sanitaire à l'étage dans l'escalier ainsi que d'une trappe de désenfumage restent à valider
 - En tout état de cause, à la bonne réalisation de l'opération faisant l'objet de la présente convention pour la part dit du « propriétaire »
- Pour le Ministère de la Justice :
 - Le réaménagement intérieur du RDC et l'aménagement de l'espace complémentaire situé au R+1.
 - En tout état de cause, à la bonne réalisation de l'opération faisant l'objet de la présente convention pour la part dit du « locataire »

Il est convenu entre les parties que :

- Les missions CT et CSPS sont intégralement prises en charge par le Ministère de la Justice

- Les dépenses afférentes aux procédures évoquées à l'article 2 seront prises en charge par le coordonnateur du groupement.

Article 7 : Effet et durée

La présente convention prendra effet dès sa signature par les membres du groupement Son terme est fixé à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA), soit un an après la réception des travaux, sous réserve que cette dernière ne soit pas prolongée.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. Les délibérations des assemblées des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé lesdites modifications par le biais d'un avenant.

Article 9 – Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de conciliation préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal administratif compétent.

Article 10 – Caractère exécutoire de la convention

La présente convention sera transmise au contrôle de légalité pour être exécutoire.

N°18 – RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE ELEONOR DAUBREE

Le Centre Eléonor Daubrée héberge l'antenne du Service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) de Coutances dans les locaux de l'ancien collège Eléonor Daubrée. Le bâtiment nécessite d'être rénové.

Les travaux portant sur une rénovation du bâtiment comprennent entre autres :

- La mise en place d'une isolation thermique biosourcée plus performante au niveau des combles et en sous-face du plancher du vide-sanitaire
- Le remplacement des menuiseries extérieures existantes à simple vitrage
- Le remplacement de l'ensemble des luminaires par des appareils d'éclairage à source Leds.

Le plan de financement pour l'opération de rénovation thermique du Centre Eléonor Daubrée s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maîtrise d'oeuvre	50 940 €	Etat (DETR-DSIL)	83 333 €
Travaux	362 227 €		
Mobilier	3 500 €		

		Reste à charge	333 334 €
Total	416 667 €		416 667 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°19 – REFECTION DE LA COUVERTURE DU CENTRE GEORGES LAISNEY A COUTANCES

Ce projet consiste en la réfection partielle de la couverture du Centre Georges Laisney – 18 avenue de la République à Coutances.

Les travaux consistent en des travaux préparatoires, des travaux sur la charpente existante, des travaux sur la couverture existante, la réfection des évacuations des eaux pluviales, le remplacement des fenêtres de toit pour l'essentiel.

Le plan de financement pour cette opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maitrise d'œuvre	6 434 €	Etat (DETR-DSIL)	32 251 €
Travaux	154 822 €		
		Reste à charge	129 005 €
Total	161 256 €		161 256 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,

- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°20 – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'HOTEL DE VILLE, DU CENTRE DES UNELLES ET DU CENTRE GEORGES LAISNEY A COUTANCES

Ce projet consiste à remplacer les menuiseries extérieures (fenêtres bois double vitrage) de l'Hôtel de Ville, du Centre des Unelles et du Centre Georges Laisney à Coutances.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	118 526 €	Etat (DETR-DSIL)	23 705 €
		Reste à charge	94 821 €
Total	118 526 €		118 526 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°21 – RENOUELEMENT DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MOULIN DE HAUT, RUE DU CHATEAU PISQUINY, RUE DES THERMES, RUE JEANNE D'ARC ET ALLEE DES TILLEULS (SITUEES EN CONTREBAS DU BOULEVARD ALSACE LORRAINE, ARTERE PRINCIPALE DE LA VILLE) AVEC MUTUALISATION DE RELAIS EN UNE SEULE ARMOIRE

Chaque année, la Ville consacre 215 000 € TTC pour renouveler du matériel vieillissant et très énergivore et le remplacer par du matériel LED.

En 2020, l'ensemble du budget alloué a été consommé, aboutissant au remplacement de plusieurs dizaines de luminaires et au changement de sources lumineuses (précédemment alimentés par des sources sodium, iodure métallique ou mercure ballon fluo).

L'architecture du réseau d'éclairage public de la Ville est constitué d'armoires alimentant elles-mêmes et pilotant plusieurs points lumineux. A ces armoires, se rajoutent des relais, qui reprennent plusieurs points lumineux. L'histoire a constitué ce morcellement de dispositifs de pilotage. Grâce à la technologie LED, permettant de diminuer les puissances appelées et de réduire les consommations d'énergie, il est aujourd'hui possible de supprimer ces relais (n°8, 9, 10, 19 et 20 voir plan en pièce jointe) et de raccrocher les points lumineux pilotés par ces derniers sur une seule armoire, nouvellement créée.

De ce fait, les consommations électriques se verraient diminuer par le double effet, du passage en LEDs, mais également par la réduction du nombre d'organes de pilotage, qui consomment eux-mêmes de l'électricité. Par ailleurs, une mutualisation de ces dispositifs permet d'assurer une plus grande cohérence sur le réseau d'éclairage, certaines rues étant alimentées par plusieurs relais et/ou armoires, ne permettant pas toujours un allumage et une extinction de l'éclairage au même moment.

Enfin, par le biais de boîtiers connectés installés directement sur chaque luminaire passé en LEDS, la Ville pourra les programmer et procéder à des abaissements de puissance, voire même à une extinction à distance.

A ce titre, et dans le cadre du présent dossier, il est envisagé de remplacer 19 luminaires dans les rues suivantes : rue du Moulin de Haut, rue du Château Pisquiny, rue des Thermes, rue Jeanne d'Arc et allée des Tilleuls. L'ensemble de ces rues sont situées en contrebas du boulevard Alsace-Lorraine, artère principale de la ville.

L'objectif est de diminuer les consommations énergétiques générées par l'éclairage public, se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur et, ainsi, poursuivre la transition écologique engagée par la collectivité depuis plusieurs années.

A titre d'information, les luminaires actuellement en place consomment annuellement environ 10 485 kWh. Les futurs consommeraient, quant à eux, environ 3 870 kWh par an. Soit une économie

de 63%, à niveau d'éclairage constant.

La durée des travaux, une fois le matériel livré (environ 2 mois de délais), s'établirait à environ 1 mois. Ils pourraient donc être réalisés au cours du 1^{er} semestre 2021.

Le plan de financement pour l'opération **de renouvellement du matériel d'éclairage public en contrebas du Boulevard Alsace Lorraine, artère principale de la Ville**, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	34 525 €	Etat (DETR-DSIL)	10 357 €
		Reste à charge	24 168 €
Total	34 525 €		34 525 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°22 – REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA CHAPELLE DES AUGUSTINES

La Chapelle des Augustines se situe rue de Morville à Coutances. La Chapelle est intégrée à l'édifice des Augustines, date du 17^{ème} siècle et est propriété de la Ville de Coutances. La toiture de l'édifice nécessite une remise en état.

Les travaux consistent en la maçonnerie des pierres, la réfection de la charpente en bois traditionnelle et la couverture en ardoises et zinc.

Le plan de financement pour cette opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maîtrise d'oeuvre	13 562 €	Etat (DETR-DSIL)	47 243 €
Travaux	222 653 €		
		Reste à charge	188 972€
Total	236 215 €		236 215 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°23 – DEPLACEMENT DES RESEAUX SOUTERRAINS PREALABLE A LA REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER CLAIRES FONTAINES

La SA HLM Coutances-Granville a lancé un vaste programme de renouvellement énergétique et de mise en accessibilité de ses bâtiments pour un budget compris en 10 et 15 M€. Pour accompagner ces travaux, la Ville de Coutances s'est engagée à réaliser un ambitieux programme de réaménagement des espaces publics, comprenant le renouvellement de l'ensemble des réseaux et un réaménagement complet de la voirie, favorisant les déplacements doux, notamment par la mise en place d'une artère piétonne et cyclable sécurisée, allant du petit centre commercial jusqu'au collège et traversant l'ensemble du quartier.

Le projet se décompose en 4 secteurs, au vu de l'emprise des travaux à réaliser (environ 170 000 m²) et est donc phasé dans le temps. Chaque phase démarre après la fin de la phase précédente. Le calendrier global est étalé sur 6 ans. Le budget de l'ensemble de l'opération toutes dépenses confondues est estimé à 6 350 000 € HT.

Les travaux auraient dû démarrer en 2019. Toutefois, l'émergence d'un projet de réseau de chaleur porté par le SDEM, auquel la Ville de Coutances s'est associé, a décalé le calendrier des travaux du quartier.

Ce nouveau projet consiste en la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois qui serait située derrière le groupe scolaire. Il desservirait une bonne partie des immeubles collectifs de la SA HLM, le FJT, le groupe scolaire, le Point J et le collège.

Ce projet, tourné vers la transition écologique, a nécessité des temps de validation importants. Il doit se traduire par des travaux début 2022. Le réaménagement urbain du secteur 1, sera réalisé dans le prolongement de ces travaux pour une durée comprise entre 9 mois et 1 an.

Préalablement à ces travaux, des réseaux souterrains situés sous les immeubles HLM situés dans le secteur 2 doivent être déplacés et renouvelés si nécessaire, le bailleur social créant des balcons et/ou des rampes PMR ne pouvant être construits sur ces réseaux. Pour ne pas freiner l'avancement du projet global, il est impératif que ces travaux soient réalisés en 2021.

L'opération consiste à ouvrir des tranchées communes pour que les concessionnaires (Enedis, SDEAU, Orange, Manche Numérique, GRDF notamment) puissent y positionner leurs nouveaux réseaux et que la Ville déplacer ses propres réseaux (éclairage public notamment).

Ces dépenses, si elles n'avaient pas été imposées par ce besoin d'anticipation calendaire, auraient fait l'objet d'une demande de subvention au titre des travaux de réaménagement du secteur 2 et auraient été globalisées dans une enveloppe beaucoup plus élevée. C'est à ce titre que les demandes de subventions seront établies.

Le plan de financement pour l'opération de déplacement de réseaux souterrains préalable à la requalification urbaine du Quartier Claires-Fontaines s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de déplacement des réseaux	255 000 €	Etat (DETR-DSIL)	180 000 €
Frais annexes	45 000 €		
		Reste à charge	120 000 €
Total	300 000 €		300 000 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement,
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°24 – REFECTION DU CHAUFFAGE ET DU TRAITEMENT DE L’AIR DU THEATRE MUNICIPAL DE COUTANCES

Ce projet consiste en la rénovation des installations de traitement de l’air de la salle de spectacle du Théâtre municipal de Coutances.

Le plan de financement de cette opération s’établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maitrise d’œuvre	15 555 €	Etat (DETR-DSIL)	58 111 €
Travaux	275 000 €		
		Reste à charge	232 444 €
Total	290 555 €		290 555 €

Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l’appel d’offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil municipal :

- d’approuver le plan de financement
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- d’autoriser monsieur le maire à signer les conventions.

Le Conseil Municipal,

- Après l’exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le plan de financement,
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré

N°25 – RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE RELATIF A LA REQUALIFICATION DU QUARTIER SMH

Par délibération en date du 31 mai 2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché

de maîtrise d'œuvre avec le groupement solidaire dont le mandataire était AM Environnement (architecte urbaniste), basé à Issy-les-Moulineaux, pour un montant de 410 000 € HT. Ses cotraitants étaient les cabinets Antoine Fournier (architecte bâtiment), l'Atelier du Marais (bureau d'étude voirie, remplacé ensuite par Ingé-Infras), Structures Concept (bureau d'étude structure), Jean-François Plazanet (économiste de la construction), et Patrick Gourbin (historien).

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (DOB), la municipalité a estimé que ce projet, en l'état, ne pouvait être poursuivi pour plusieurs raisons.

Même si un autre projet plus orienté sur la réhabilitation de la salle Marcel Hélie pourrait s'y substituer, il n'est pas possible de poursuivre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre initiale car cela constituerait un bouleversement de l'économie générale du contrat, ce qui est illégal.

Cette décision a donc pour conséquence directe la résiliation dudit marché de maîtrise d'œuvre et l'application stricte des clauses de ce dernier, à savoir l'article 42 du cahier des clauses particulières (CCP), qui stipule qu'en cas de résiliation du fait du pouvoir adjudicateur (en l'occurrence la Ville), « le taux de l'indemnité versée au titulaire appliquée sur le montant hors taxe de la partie résiliée du marché est de 5% ».

Autrement dit, la Ville se doit de dédommager les différents membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre à hauteur de 5% des montants restant à verser, une fois déduit le montant des prestations déjà réalisées.

Montant initial du marché : 410 000 € HT

Montant déjà réglé : 165 137,51 € HT

Indemnité à verser : $(410\,000 \text{ € HT} - 164\,854,30 \text{ € HT}) \times 5\% = 12\,257,29 \text{ € HT}$

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une indemnité de résiliation de 12 257,29 € HT au cabinet AM ENVIRONNEMENT, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour mener à bien le projet de requalification du quartier SMH,
- d'inscrire la dépense au budget général de la Ville.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Denis BOURGET,

- Après en avoir délibéré, à la majorité, Madame HAREL et Monsieur COUSIN s'abstenant,

- VERSE une indemnité de résiliation de 12 257,29 € HT au cabinet AM ENVIRONNEMENT, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour mener à bien le projet de requalification du quartier SMH,
- INSCRIT la dépense au budget général de la Ville.

Ainsi fait et délibéré

N°26 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS

Une convention de concession de service public de Transports Urbains (Cosibus) a été signée le 3 avril 2018

entre la Ville de Coutances et la société Normandie Voyages / TRANSDEV.

Cette convention prévoit la phase de préparation pour la mise en œuvre du réseau de transports urbains de la commune de Coutances à partir du 1er avril 2018 et la mise en œuvre effective du réseau au 1er septembre 2018 pour une durée expérimentale de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2021.

La convention arrive à échéance dans le contexte de la mise en œuvre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Cette loi entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande.

La LOM dispose qu'au 1er juillet 2021, deux types d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) couvriront les territoires :

- la communauté de communes
- ou la Région, par substitution, lorsque la communauté de communes fait le choix de ne pas se saisir de la compétence.

La communauté de communes a jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer sur une prise de la compétence mobilité. Dans cette situation, les communes du territoire devront délibérer à la majorité qualifiée avant le 30 juin 2021 pour que la communauté de communes devienne AOM. A défaut des deux conditions précédentes réunies, la Région deviendra AOM. Le transfert de compétence sera prononcé par arrêté du Préfet et prendra effet au 1er juillet 2021.

Ce contexte justifie la prolongation de la délégation de service public de la Ville de Coutances à la société TRANSDEV pour une durée d'un an. En effet, ces services supplémentaires devenus nécessaires ne peuvent être confiés qu'au délégataire actuel en raison de l'interruption de la continuité de service à compter du 31 mars 2021, date de fin de la DSP Cosibus, et ce jusqu'au lancement de l'éventuelle future DSP transport par la nouvelle AOM. La prolongation répond donc à un motif d'intérêt général tel que mentionné à l'article 1.2 de la convention de concession précitée.

Un avenant doit donc être conclu pour mettre en œuvre la prolongation de la DSP sur le fondement des services supplémentaires devenus nécessaires. Cette prolongation d'un an s'entend sur des conditions de service identiques à la DSP actuelle de sorte que le montant associé s'élève à 208 873 euros, soit une augmentation inférieure à 50% du montant initial de la DSP.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant ci-dessus défini et figurant en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Elodie BOURSIN,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant ci-dessus défini et figurant en annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

Ainsi fait et délibéré

AVENANT N°5 – Prolongation Concession

Article 1 - Identification du pouvoir adjudicateur

La commune **Coutances**, représentée par son Maire en exercice, Mr BOURDIN Jean-Dominique, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2021

Ci-après dénommée « La commune » ou « l'Autorité Organisatrice » ou « la collectivité »,

Article 2 - Identification du titulaire du marché

La société **TRANSDEV Normandie Manche**, société par Actions Simplifiée au capital de 546 704 € immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 401 551 882, dont le siège social est situé 330 rue Léon Jouhaux, 50000 SAINT-LO, représentée par Monsieur FELIZA Jérôme, son directeur dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « Le Délégué » ou « L'exploitant »,

Article 3 - Objet du marché

Convention de concession de service public de service de Transports Urbains – Commune de Coutances

Article 4 - Objet de l'avenant

Conformément au contrat de concession de Service Public sur le Réseau Urbain de Coutances, l'exploitant et l'autorité organisatrice valident la prolongation pour motif d'intérêt général pour une année supplémentaire. Cette prolongation prendra fin le 31 mars 2022, soit un an après la fin du contrat initial prévu le 31 mars 2021. Les conditions du contrat initial restent inchangées pour cet avenant, seule la durée de validité est modifiée. Voici un récapitulatif des montants CFF en année civile et en année contractuelle :

Périodes	Montants CFF (Valeurs Euro 2018 HT) (Année contractuelle)
Année 1 (1er avril 2018 au 31 mars 2019)	151 992
Année 2 (1er avril 2019 au 31 mars 2020)	207 896
Année 3 (1er avril 2020 au 31 mars 2021)	208 873
Année 4 (1er avril 2021 au 31 mars 2022)	208 873

Périodes	Montants CFF (Valeurs Euro 2018 HT) (Année civile)
2018 (9 mois)	100 099
2019	207 570
2020	208 873
2021	208 873
2022 (3 mois)	52 218

En annexe 1, « Compte d'exploitation prévisionnel » de l'avenant 2 en année civile et en année contractuelle



Article 5 – Exécution de bonne foi

Chaque partie reconnaît les efforts et la bonne foi de l'autre dans la gestion du dossier et les discussions qui ont permis d'aboutir à la conclusion du présent avenant.

Article 6 – Portée et entrée en vigueur

Les autres articles du contrat de Concession de Service Public de Transports Urbains et de ses annexes non expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangés

Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Annexe 1 : Compte d'exploitation prévisionnel » de l'avenant 4 en année civile et en année contractuelle

Charges <i>(en € HT courants)</i>						04/2018 à 03/2019	04/2019 à 03/2020	04/2020 à 03/2021	04/2021 à 03/2022
	2018 (9 mois)	2019	2020	2021	2021 (3 mois)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<i>Kms commerciaux</i>	14 579	43 737	45 946	45 946	11 487	25 513	44 289	45 946	45 946
<i>Heures commerciales</i>	1 248	3 744	3 744	3 744	936	2 184	3 744	3 744	3 744
<i>Kms totaux</i>	18 577	55 732	57 942	57 942	14 485	32 510	56 285	57 942	57 942
<i>Heures TTE</i>	1 424	4 272	4 272	4 272	1 068	2 492	4 272	4 272	4 272
<i>Véhicules en parc (yc réserve)</i>	1,2	1,8	2	2	2	1,2	2,0	2,0	2,0
Coûts variables	42 465	127 394	128 434	128 434	32 109	74 375	127 705	128 321	128 321
Conduite	35 600	106 800	106 800	106 800	26 700	62 300	106 800	106 800	106 800
Roulage	2 616	7 848	8 245	8 245	2 061	4 602	7 967	8 202	8 202
Maintenance	4 248	12 746	13 389	13 389	3 347	7 473	12 938	13 319	13 319
Coût du parc	6 895	20 684	20 684	20 684	5 171	12 066	20 684	20 684	20 684
Coût indirects & aléas	50 418	58 529	58 529	58 529	14 632	65 050	58 529	58 529	58 529
Côt indirectes (yc Frais de Siège)	14 668	44 005	44 005	44 005	11 001	25 669	44 005	44 005	44 005
Marketing / Communication	3 464	10 392	10 392	10 392	2 598	6 062	10 392	10 392	10 392
Etudes de mise en place, lancement réseau	30 909	0	0	0	0	30 909			
Autres frais généraux	1 377	4 132	4 132	4 132	1 033	2 410	4 132	4 132	4 132
TOTAL CHARGES	99 778	206 607	207 647	207 647	51 912	151 491	206 918	207 534	207 534
Produits <i>(en € HT courants)</i>						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Recettes forfaitaires	3 122	9 366	9 366	9 366	2 342	5 463	9 366	9 366	9 366
Recettes commerciales clients	3 122	9 366	9 366	9 366	2 342	5 463	9 366	9 366	9 366
Intéressement sur les recettes commerciales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contribution financière forfaitaire	100 099	207 570	208 873	208 873	52 218	151 992	207 896	208 873	208 873
TOTAL RECETTES	103 221	216 936	218 239	218 239	54 560	157 455	217 262	218 239	218 239
RESULTAT NET	3 443	10 329	10 592	10 592	2 648	5 964	10 343	10 705	10 705

Périodes	Montants CFF (Valeurs Euro 2018 HT) (Année contractuelle)
Année 1 (1er avril 2018 au 31 mars 2019)	151 992
Année 2 (1er avril 2019 au 31 mars 2020)	207 896
Année 3 (1er avril 2020 au 31 mars 2021)	208 873
Année 4 (1er avril 2021 au 31 mars 2022)	208 873

Périodes	Montants CFF (Valeurs Euro 2018 HT) (Année civile)
2018 (9 mois)	100 099
2019	207 570
2020	208 873
2021	208 873
2022 (3 mois)	52 218

N°27 – TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le tableau des emplois est un document annexé au budget primitif.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Le tableau détaillé ci-dessous présente le détail des emplois permanents existant à la ville de Coutances (situation au 28 février 2021). Au total 114 emplois permanents existent. Les agents recrutés sur postes non permanents (en besoins occasionnels, apprentis, étudiants...) ne figurent pas dans ce tableau.

Le tableau complet présenté ci-après intègre la création d'un poste de B de technicien voirie, tel qu'évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

1- Création d'emploi

SERVICE AFFECTATION	Ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DATE D'EFFET
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE145	Technicien voirie	B	cadre d'emplois des techniciens	35h00min/35	1 ^{er} /03/2021

2- Synthèse du tableau des emplois

SERVICES	NOMBRE D'EMPLOIS
CENTRE ANIMATION UNELLES	3
DG/DGA	2
DG-CAMPING	1
DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	1
DG-SERVICE RELATION CITOYEN	5
DG-DIR CITOYENNETE- COMMERCE MARCHE	1
DG-DIR CITOYENNETE-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	2
DG-DIR CULTURELLE-ARCHIVES	1
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	15
DG-DIR ESPACES VERTS-CIMETIERE	1
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	19
DG-DIR FINANCES	2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	1
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	3
DG-DIR SERV TECH	4
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	5

DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	22
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	19
DG-PROPRETE DES LOCAUX	3
DG-SERVICE COMMUNICATION	1
EN POSITION DE DETACHEMENT	1
Total général	115

3- Tableau des emplois

REFERENCE DU POSTE	INTITULE DU POSTE	SERVICE D'AFFECTATION	CATEGORIES OUVERTES POUR L'EMPLOI	GRADES OUVERTS POUR L'EMPLOI	QUOTITE HORAIRE DU POSTE	EMPLOI POURVU OU NON POURVU	GRADE D'AFFECTATION
VILLE002	AGENT D'ENTRETIEN	CENTRE ANIMATION UNELLES	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE003	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE	CENTRE ANIMATION UNELLES	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE133	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE DES UNELLES ET DE L'HOTEL DE VILLE	CENTRE ANIMATION UNELLES	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE004	DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES DE LA VILLE	DG	A	cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE143	CHARGE DE MISSIONS	DG	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE039	REGISSEUR DU CAMPING DE COUTANCES	DG-CAMPING	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE007	AGENT D'ACCUEIL	DG-DIR AGJ-ACCUEIL HOTEL DE VILLE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe
VILLE009	ASSISTANT DE DIRECTION	DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe
VILLE010	CHARGE DES REGIES D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC	DG-DIR CITOYENNETE-COMMERCE MARCHE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	13h45min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE014	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	DG-DIR CITOYENNETE-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe
VILLE015	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES, DE LA LOGISTIQUE INTERNE ET DU LOGEMENT	DG-DIR CITOYEN-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE-LOGEMENT	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Rédacteur Principal de 2ème Classe
VILLE016	ARCHIVISTE	DG-DIR CULTURELLE-ARCHIVES	C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	35h00min/35	POURVU	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe
VILLE017	CHARGE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE ET DE MEDIATION CULTURELLE	DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	C	Adjoint territorial du patrimoine	20h00min/35	POURVU	Adjoint territorial du patrimoine
VILLE018	ASSISTANT DE CONSERVATION AU MUSEE QUESNEL MORINIÈRE	DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	35h00min/35	POURVU	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe
VILLE019	ATTACHE DE PRODUCTION	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial
VILLE020	HÔTE D'ACCUEIL ET DE VENTE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe
VILLE021	ASSISTANT DE COMMUNICATION	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe

VILLE022	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	20h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial
VILLE023	SECRETAIRE DE DIRECTION ET DE SERVICE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe
VILLE024	ATTACHE A L'ACCUEIL DES ARTISTES ET A LA LOGISTIQUE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe
VILLE025	MACHINISTE DE THEATRE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE026	MACHINISTE DE THEATRE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE027	TECHNICIEN DU SPECTACLE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE028	MACHINISTE DE THEATRE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	20h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE029	DIRECTEUR ADJOINT DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	A	cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	POURVU	Attaché
VILLE030	DIRECTEUR DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	A	cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	POURVU	Attaché Principal
VILLE031	DIRECTEUR TECHNIQUE DU THEATRE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	A&B	cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emplois des techniciens	35h00min/35	POURVU	Ingénieur
VILLE120	ASSISTANT DE PRODUCTION ET CHARGE DES PARTENARIATS PRIVES	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	A&B	attaché cadre d'emplois des rédacteurs	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE140	ASSISTANT COMPTABLE ET CHARGE DE BILLETTERIE	DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Rédacteur
VILLE056	AGENT DE GESTION DU CIMETIERE	DG-DIR ESPACES VERTS-CIMETIERE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE033	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE034	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE035	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE036	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise
VILLE037	JARDINIER – AGENT D'ENTRETIEN DU CIMETIERE	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE038	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE040	JARDINIER	DG-DIR ESPACES	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial

		VERTS-SERVICE ESPACES VERTS		cadre d'emplois des adjoints techniques			principal de 1re classe
VILLE041	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE042	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE043	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE044	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE045	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE046	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE047	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE048	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE049	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE050	JARDINIER	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE051	DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	A	cadre d'emplois des ingénieurs	35h00min/35	POURVU	Ingénieur Principal
VILLE055	ADJOINT AU DIRECTEUR DES ESPACES VERTS	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Technicien
VILLE057	AGENT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	DG-DIR FINANCES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe
VILLE059	DIRECTEUR DES FINANCES ADJOINT	DG-DIR FINANCES	A&B	cadre d'emplois des attachés rédacteur principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe	35h00min/35	POURVU	Attaché
VILLE116	GESTIONNAIRE D'APPLICATION METIER	DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Technicien Principal de 1ère Classe
VILLE144	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Rédacteur Principal de 1ère Classe

VILLE061	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial
VILLE132	DIRECTEUR ADJOINT DES RESSOURCES HUMAINES	DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	A&B	cadre d'emplois des attachés rédacteur principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe	35h00min/35	POURVU	Attaché
VILLE065	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	DG-DIR SERV TECH	A	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	POURVU	Attaché Principal
VILLE066	TECHNICIEN VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	DG-DIR SERV TECH	B&C	Technicien cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Technicien Principal de 2ème Classe
VILLE067	AGENT D'ACCUEIL/SECRETAIRE DES SERVICES TECHNIQUES	DG-DIR SERV TECH	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Rédacteur Principal de 1ère Classe
VILLE068	RESPONSABLE ASSAINISSEMENT	DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Technicien Principal de 2ème Classe
VILLE069	AGENT D'ASSAINISSEMENT	DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE070	AGENT D'ASSAINISSEMENT	DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE071	AGENT D'ASSAINISSEMENT	DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE072	RESPONSABLE DE LA STATION EPURATION	DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE063	TECHNICIEN BATIMENT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	B&C	Technicien cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Technicien
VILLE064	ASSISTANT DE GESTION TECHNIQUE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE074	SECRETAIRE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe
VILLE075	MENUISIER	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE076	MACON	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE077	PLOMBIER	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE078	MACON	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE079	AGENT POLYVALENT ELECTRICITE ET DIVERS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise
VILLE081	ELECTRICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE082	MENUISIER	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise

VILLE083	COUVREUR	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE084	MACON	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE086	METALLIER, SERRURIER, SOUDEUR	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE087	ELECTRICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE088	COORDONNATEUR TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Technicien
VILLE089	PEINTRE EN BATIMENT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE092	ELECTRICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE119	ELECTRICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE134	MAGASINIER	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE136	TECHNICIEN BATIMENT – CHARGE D'OPERATIONS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE137	SECRETAIRE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe
VILLE139	COUVREUR	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE052	AGENT POLYVALENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE073	AGENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise Principal
VILLE091	BALAYEUR PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE093	CONDUCTEUR D'ENGINS ET POIDS LOURDS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE094	MECANICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE095	MANUTENTIONNAIRE PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE096	RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE097	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE098	CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE099	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	NON POURVU	

VILLE100	BALAYEUR PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	25h00min/35	NON POURVU	
VILLE101	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE104	MECANICIEN	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE106	MANUTENTIONNAIRE VOIRIE PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE107	MANUTENTIONNAIRE PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE108	MANUTENTIONNAIRE CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1ere classe
VILLE109	AGENT DE VOIRIE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE117	COORDONNATEUR TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	POURVU	Agent de Maitrise
VILLE135	BALAYEUR PROPRETE URBAINE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial
VILLE141	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE	DG-EMPLOI FONCTIONNEL	A	Directeur général des services d'une commune de 2000 à 10000 habitants - Emploi fonctionnel	35h00min/35	POURVU	Attaché Principal
VILLE111	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	DG-PROPRETE DES LOCAUX	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE112	AGENT D'ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU CAMPING	DG-PROPRETE DES LOCAUX	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
VILLE113	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	DG-PROPRETE DES LOCAUX	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	POURVU	Adjoint technique territorial principal de 1re classe
VILLE114	CHARGE DE COMMUNICATION NUMERIQUE	DG-SERVICE COMMUNICATION	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial
VILLE011	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION -OFFICIER D'ETAT CIVIL	DG-SERVICE RELATION CITOYEN	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe
VILLE013	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	DG-SERVICE RELATION CITOYEN	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Rédacteur
VILLE138	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	DG-SERVICE RELATION CITOYEN	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe
VILLE142	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	DG-SERVICE RELATION CITOYEN	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	POURVU	Adjoint administratif territorial
VILLE005	DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL (grade d'origine)	EN POSITION DE DETACHEMENT	A	cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	NON POURVU	
VILLE145	TECHNICIEN VOIRIE	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	B	cadre d'emplois des techniciens	35h00min/35	NON POURVU	

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois ci-dessus

Ainsi fait et délibéré

N°28 – EMPLOIS SAISONNIERS

Les collectivités peuvent recruter des agents non-titulaires et notamment pour des emplois saisonniers en application des dispositions du 2°) de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois par période de 12 mois consécutifs) ou avoir recours au service missions temporaires du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Les services suivants ont recours à des recrutements saisonniers :

- Le service espaces verts afin d'assurer les plantations et pour compléter les équipes pendant les absences estivales ;
- Le camping compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation ;
- La direction des services techniques pour pallier aux congés des agents et pour compléter les équipes du centre technique municipal et de la voirie, en particulier sur les missions de désherbage des espaces publics (0 phyto) ;
- Le musée pour assurer des remplacements de congés annuels.

Les recrutements au titre de ces besoins saisonniers devant être justifiés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à procéder si nécessaire à des recrutements au titre du 2°) de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans les conditions ou par l'intermédiaire du service missions temporaires du centre de gestion de la FPT de la Manche dans les limites suivantes :

Services	Période	Nbre Maxi d'agents	Grade	Rémunération	Temps de travail
Direction des services techniques – service bâtiments (dessinateur)	1 ^{er} juillet – 31 août	1	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps non complet
Direction des services techniques – voirie (remplacement congés)	1 ^{er} juillet – 31 août	1	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
Direction des services techniques – voirie (Festival JSLP)	15 au 31 août	2	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
Direction des services techniques – voirie – (désherbage)	1 ^{er} avril au 30 septembre	2	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
Hôtel de ville – accueils (congés)	1 ^{er} juillet – 31 août	1	Adjoint administratif	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
Centre technique municipal – bâtiment (remplacement congé)	1 ^{er} juillet – 31 août	1	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
Services techniques et service communication (Jardins en scène)	1 ^{er} juillet – 31 août	1	adjoint administratif ou adjoint technique		Temps complet (3/4 service com, ¼ services techniques)

Service Espaces Verts	1 ^{er} avril – 30 septembre	1	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet
	1 ^{er} juin – 31 août	1	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps non complet
	1 ^{er} juillet – 31 août	2	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	Temps complet ou temps non complet
Camping	1 ^{er} juillet – 31 août	1	adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	temps complet ou temps non complet
Services culturels	1 ^{er} juillet – 30 septembre	1	adjoint administratif ou adjoint du patrimoine	Echelle C1 – 1 ^{er} Echelon	temps complet ou temps non complet

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder si nécessaire à des recrutements au titre du 2°) de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans les conditions ou par l'intermédiaire du service missions temporaires du centre de gestion de la FPT de la Manche dans les limites ci-dessus définies.

Ainsi fait et délibéré

N°29 – VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE QUESNEL MORINIERE

L'association des Amis de Pierre de Castellane a mis en dépôt au Musée Quesnel Morinière, 10 exemplaires de l'ouvrage en hommage à Pierre de CASTELLANE, intitulé « L'Homme au bout de l'allée », textes rassemblés et présentés par Jacques-Edouard GREE.

Le prix de vente est de 10 euros TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce prix de vente

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Christian SAVARY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le prix de vente ci-dessus

Ainsi fait et délibéré

N°30 – CONCESSION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT A LA SCI COUTANCAISE

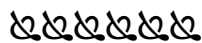
Le permis de construire relatif au centre d'imagerie médicale situé rue du Chantre à Coutances fait l'objet d'un recours initié par le propriétaire voisin. Le juge a sursis à statuer en demandant que soient régularisées dans un délai de 3 mois certaines illégalités relevées. L'une d'entre elles porte sur le déficit d'une place de stationnement.

En application de l'article L151.33 du code de l'urbanisme, la convention ci-après peut permettre de lever l'irrégularité soulevée.

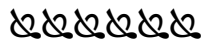
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-après reproduite.

CONCESSION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

DANS UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT



Ville de Coutances/SCI Coutançaise



Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Maire de la commune de Coutances, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la commune en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal suivant la délibération du 11 mars 2021 et faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville,

d'une part

La SCI Coutançaise, société civile immobilière au capital de 916,00 € dont le siège social est sis 3 rue de la croûte, 50200 Coutances, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 329 856 827, représentée par son gérant, Monsieur Mokrane Sahel, dument habilité à l'effet des présentes.

d'autre part,

Préambule :

La SCI Coutançaise (RCS n°329 856 827)°est titulaire d'un permis de construire délivré par arrêté municipal du 20 septembre 2019 (PC 050 147 19 W0026). Il porte sur la construction d'un bâtiment situé 3 rue du Chantre à Coutances et devant accueillir un centre d'imagerie médicale, à savoir une IRM. En terme d'aménagement du territoire médical et d'offre de soins,

il s'agit d'un projet essentiel pour la collectivité.

Dans le cadre d'un contentieux avec le propriétaire voisin, le Tribunal administratif de Caen, dans une décision du 16 février 2021, a sursis à statuer afin de permettre de régulariser dans un délai de 3 mois certaines irrégularités relevées dans le permis de construire précité. L'une d'entre elles porte sur le non respect de l'article UA12 du règlement du plan local d'urbanisme de Coutances qui définit les places de stationnement à créer dans le cadre d'un projet de construction.

En l'espèce, le juge a considéré que le projet laissait apparaître un déficit d'une place de stationnement.

Dans cette hypothèse, quand les emplacements de stationnement ne peuvent être aménagés in situ, le législateur a prévu que le pétitionnaire peut être tenu quitte de ses obligations concernant les places manquantes notamment s'il fait état d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération (art L 151-33 du code de l'urbanisme).

C'est l'objet de la présente convention.

Article 1^{er} : Objet

La commune de Coutances met à la disposition de la SCI Coutanaise, dans le cadre de la présente convention de concession, pour les besoins liés à l'activité du futur centre d'imagerie médicale sis 3 rue du Chantre à Coutances (parcelle AI 148), une place de stationnement située sur le parking de la place de la Croûte, distant d'environ 50 mètres de l'ensemble immobilier projeté. Cette place de stationnement est matérialisée sur le plan qui demeure annexé à la présente convention. En outre, la signalisation correspondante sera mise sur la place de stationnement concernée avec la mention suivante : «**Place Réservée Médecins du centre de radiologie**».

Article 2 : Durée de la Concession

La concession est consentie pour une durée de 30 ans qui commencera à courir à la date de signature de la présente convention.

Article 3 : Conditions Générales

Le concessionnaire prendra le terrain dans son état actuel déclarant bien le connaître. Il ne pourra y apporter un quelconque aménagement sans l'accord exprès préalable de la commune de Coutances.

Article 4 : Fin de concession

A l'expiration de la période de 30 ans déterminée à l'article 2, les conditions de renouvellement de la concession seront définies dans le cadre d'une nouvelle convention.

Article 5 : Conditions Financières

La présente mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 500 euros.

Article 6 : Responsabilité

La responsabilité de la Commune ne pourra pas être recherchée pour des motifs liés à l'utilisation de l'emplacement concédé.

Article 7 : Entretien et Etat des lieux

L'entretien et le maintien en l'état de l'emplacement concédé est à la charge de la commune.

Article 8 : Exclusivité

La présente concession est accordée à titre exclusif au concessionnaire ci-dessus mentionné et ne pourra être rétrocédée. Toute mise à disposition à un tiers étranger à l'activité du concessionnaire, à titre gratuit ou onéreux, est strictement interdite.

Article 9 : Contravention aux clauses

Toute infraction à l'une quelconque des clauses de la présente convention entraînera de plein droit la résiliation de celle-ci, trois mois après une lettre recommandée avec accusé de réception, contenant injonction de faire cesser l'infraction.

Article 10 : Contestations

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable sera soumis à la juridiction administrative de Caen.

Article 11 : Annexes

Demeurent annexés à la présente concession les documents suivants :

- Délibération du 11 mars 2021
- Procès-verbal d'assemblée générale du 12 mars 2021
- Plan du parking avec le stationnement concerné (hachuré)

Pour la SCI Coutançaise
Le docteur Sahel

Fait à Coutances,
Le 12 mars 2021
Monsieur le Maire de Coutances
Jean-Dominique Bourdin

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Elodie BOURSIN,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus reproduite.

Ainsi fait et délibéré